

CONCOURS D'ARCHITECTURE



RAPPORT SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

Projet: **SALLE DE SPECTACLES MULTIFONCTIONNELLE
DE MONT-LAURIER**

Date: 2 avril 2012
Révision 1

Les abréviations suivantes seront utilisées afin d'alléger le texte :

B+G :	Brière Gilbert + Associés architectes
FABG :	Les Architectes FABG
PLA+AE :	Pelland Leblanc Architectes + AEdifica architecture+design
DDO :	Donneur d'ouvrage (Muni-Spec Mont-Laurier)
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
CT :	Commission technique
PFT :	Programme fonctionnel et technique

1.0 Journée de présentation des prestations par les finalistes

La journée de présentation s'est déroulée le mardi 27 mars dernier. Tous les membres du jury avaient préalablement reçu le *Rapport sur les travaux de la Commission technique*.

Madame Manon Asselin, architecte et présidente du jury lors de la première étape, est reconduit comme présidente selon les règlements du concours.

Quatre personnes ont assisté aux délibérations en tant qu'observateurs, soient :
Madame Monique Ladouceur, présidente de Muni-Spec Mont-Laurier
Monsieur Robert Paradis, architecte et gestionnaire du projet, Génivar
Monsieur Jean-Marc Parent, conseiller en développement culturel, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, MCCCCF
Monsieur Pierre Desmarais, directeur technique, Muni-Spec Mont-Laurier

L'ordre des entrevues des finalistes avait été tiré au sort lors de la rencontre du DDO et des finalistes le 23 janvier à Mont-Laurier. Deux projets ont été présentés en matinée et le troisième en après-midi et ce, selon le temps alloué au règlement, dans l'ordre suivant :

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES + AEdifica architecture+design

Projet présenté par : Jean Pelland, architecte
Accompagné de : Michel Languedoc, architecte; Thomas Schweitzer, architecte
Luc Plamondon, scénographe; Stéphane Rivest, ingénieur en structure et
Jacques Martin, ingénieur en mécanique

Les Architectes FABG

Projet présenté par : Éric Gauthier, architecte
Accompagné de : Claude Lapointe, scénographe
Raymond Bleau, ingénieur en structure; Jacques Morin, ingénieur en mécanique et
Jean-Pierre Legault, acousticien

Brière Gilbert + Associés architectes

Projet présenté par : Martin Brière, architecte
Accompagné de : Guy Desmarteaux, scénographe

Suite aux présentations des trois finalistes, les membres du jury demandent à M. Pierre Desmarais, directeur technique de Muni-Spec Mont-Laurier et membre de la Commission technique, de venir expliquer de vive voix les commentaires qu'il a rédigés concernant les aspects scénographique et technique des trois projets.

2.0 Journée de délibérations du jury

Cette journée s'est déroulée le lendemain des présentations, soit le mercredi 28 mars 2012. Les membres du jury présents sont ceux indiqués au point précédent et les observateurs présents sont les mêmes.

La conseillère professionnelle rappelle au jury les critères d'évaluation apparaissant au règlement du concours. Les discussions se sont basées sur ces critères, soient :

- Approche conceptuelle éveillant un sentiment d'appartenance;
- Expression du parti architectural et de sa formalisation;
- Mise en valeur de la cathédrale adjacente;
- Utilisation du bois;
- Polyvalence des lieux et fonctionnalité des opérations;
- Organisation spatiale en regard des objectifs de la programmation;
- Aménagements extérieurs permettant l'extension des activités et animations;
- Respect des normes en matière d'accessibilité universelle et de santé sécurité des travailleurs;
- Qualité technique des systèmes d'ingénierie;
- Mesures appliquées pour une équivalence à LEED de base;
- Recours à des matériaux et savoir-faire régionaux;
- Respect du budget des coûts de construction;
- Évaluation de l'expérience des ingénieurs, scénographe et acousticien;
- Appréciation de l'entrevue.

Plusieurs points ont été soulevés concernant les estimés budgétaires soumis par les finalistes en

comparaison aux estimés validés par la Commission technique. Les membres du jury ont convenu d'évaluer les prestations selon les estimés fournis par les finalistes afin d'éliminer les risques reliés à l'interprétation des prestations. De plus, le DDO souligne son inquiétude face aux dépassements du coût budgétaire par les trois finalistes.

Chacun des membres du jury s'est prononcé sur chacune des prestations, dans un premier temps sans comparaison entre les projets.

3.0 Prestation de Pelland Leblanc architectes + AEdifica architecture+design :

Les membres du jury ont soulevé les principaux points suivants concernant la prestation de PLA+AE:

- 3.1 L'analyse du site et l'approche conceptuelle proposée qui en découle est claire et intéressante.
- 3.2 L'expression architecturale est cohérente avec l'approche conceptuelle et sa traduction en plan l'est tout autant.
- 3.3 Les lignes diagonales des élévations accentuent les quadrants énoncés dans l'approche conceptuelle.
- 3.4 L'ancrage par des fonctions distinctes sur toutes ses faces est apprécié. Il permet le développement du projet de sorte que les différentes perspectives sur l'édifice soient toutes intéressantes. Il n'y a pas d'ambiguïté dans la lecture du bâtiment.
- 3.5 Le langage architectural est approprié et traduit bien l'usage du lieu. Le geste d'aller au théâtre prend tout son sens.
- 3.6 L'implantation démontre un grand respect de la cathédrale mais un dialogue avec elle aurait été souhaité. Le lien est coupé par une voie de circulation. Toutefois, on souligne que depuis le parvis de la salle de spectacles, tel un podium d'observation, le mur vestige de la Cathédrale se présentera sous une toute nouvelle perspective.
- 3.7 L'étalement des stationnements à l'avant de l'édifice est un irritant considérable. Toutefois, les usagers de la Cathédrale l'apprécieraient pour sa proximité. Cet espace extérieur devrait recevoir une attention particulière concernant le traitement des surfaces, le mobilier urbain, les plantations requises, etc.
- 3.8 Les qualités fonctionnelles des espaces intérieurs sont remarquables et très appréciées.
- 3.9 La polyvalence des lieux est qualifiée d'extraordinaire.
- 3.10 La grande qualité de la séquence des espaces composés de l'entrée, du hall, du foyer et du belvédère marquera l'expérience des usagers. Le déniveler du plancher y est toutefois discutable.
- 3.11 La transparence réelle du « passage » est mise en doute.
- 3.12 Il aurait été souhaitable que les activités se déroulant sur le belvédère puissent être visibles de la rue pour témoigner du dynamisme des lieux.
- 3.13 Bien qu'il ne soit pas demandé au PFT et que le concepteur ait expliqué qu'il n'est pas nécessaire, les membres du jury reconnaissent que l'insertion d'un ascenseur serait un bon service à rendre aux usagers.
- 3.14 Malgré qu'une utilisation plus noble du matériau ait été attendue, l'utilisation du bois proposée est réaliste en fonction de la production industrielle actuelle.
- 3.15 La complexité de l'enveloppe du bâtiment suscite un questionnement sur la réalisation de celle-ci en respect avec le budget.
- 3.16 L'exploitation des savoir-faire régionaux n'a pas été démontrée.
- 3.17 Une démonstration de l'équivalence LEED de base a été présentée.
- 3.18 La qualité de l'équipe formée des autres professionnels est appréciée. L'expérience de chacun d'eux a été reconnue. De plus, l'implication démontrée dans la prestation par ceux-ci est convaincante et rassurante.
- 3.19 L'entrevue a été appréciée pour sa clarification sensorielle des espaces et pour le support des professionnels présents. L'exercice a permis une meilleure compréhension du projet.

4.0 Prestation de Les Architectes FABG :

Les membres du jury ont soulevé les principaux points suivants concernant la prestation de FABG:

- 4.1 L'implantation de la salle de spectacles, alignée avec le mur vestige de la cathédrale et le centre Christ-Roi, établit la liaison de ceux-ci. Cette prise de possession du lieu est considérée comme étant très réussie, et cet alignement permet une bonne visibilité du nouvel édifice. Toutefois, compte tenu du manque de superficie de la salle principale, certains doutes sont soulevés quant à la possibilité d'empiètement sur les propriétés voisines. Le DDO prévoit des complications s'il faut faire des ententes particulières en ce sens.
- 4.2 La prolongation du parvis de la Cathédrale vers la place publique résulte en un site extérieur encadré facilitant la tenue d'activités.
- 4.3 Le concept architectural est basé sur la transparence des espaces et l'utilisation du mur-rideau est en parfaite cohérence avec ce concept. Toutefois, cet immense mur-rideau ne trouve pas de réponse dans l'aménagement extérieur entre l'édifice et la rue.
- 4.4 Il est souligné qu'une utilisation aussi généreuse de murs-rideaux dans cette région entrainera des coûts énergétiques importants.
- 4.5 On souligne la conservation des arbres matures en bordure de rue.
- 4.6 La simplicité et l'élégance des formes orthogonales et des volumes sont appréciées.
- 4.7 Le geste minimaliste du projet propose la signature du renouveau du centre de Mont-Laurier.
- 4.8 Le traitement du volume à l'arrière du site déçoit beaucoup. D'autant plus que le presbytère gardera son apparence actuelle. Il semble qu'il n'y ait plus de moyen rendu à cet endroit.
- 4.9 La possibilité de bénéficier des espaces offerts par le presbytère est un atout intéressant de cette proposition.
- 4.10 De façon générale, les qualités fonctionnelles du projet sont appréciées, mais plusieurs éléments irritants limitent l'enthousiasme : -la réduction de superficies pour plusieurs locaux dont la salle de spectacles; -la multiplication des corridors; -le hall d'entrée en chicane; -la faible polyvalence des lieux; -la congestion provoquée par la proximité des sorties de la salle et des salles de toilettes; -l'inefficacité des sas d'entrée à la salle principale.
- 4.11 La salle d'animation se trouve loin de la scène pour bien supporter les activités qui s'y déroulent. Les artistes doivent croiser le corridor public. De plus, cette salle devrait témoigner du dynamisme du lieu, or elle est invisible de la rue. Toutefois, elle offre une vue extraordinaire sur la rivière et ses rives.
- 4.12 Les espaces administratifs jouissent d'une localisation qui aurait été extraordinaire pour une utilisation publique et dynamisante.
- 4.13 Les possibilités de tenir une variété d'activités rend cet équipement public intéressant en regard du développement du tourisme d'affaires corporatives et sociales. Cette proposition permet de voir plus loin que la diffusion.
- 4.14 Le foyer est situé en retrait et de ce fait, le hall risque bien de servir de foyer.
- 4.15 L'insertion de panneaux coulissants de chaque côté de la salle est un geste très adroit et apprécié.
- 4.16 L'utilisation du bois est qualifiée de franche et intègre. Le bois est sélectionné judicieusement dans ce projet pour ses qualités structurale et acoustique. Toutefois, le doute soulevé concernant la fourniture de la grille structurale du toit suscite une réelle inquiétude.
- 4.17 Les informations fournies pour l'atteinte de l'équivalence LEED de base sont d'ordre général. Cependant, la simplicité, la compacité et l'économie de moyens de cette proposition seront des atouts pour atteindre les objectifs.
- 4.18 À l'exception de l'acousticien, l'expérience des autres professionnels de l'équipe a été démontrée. Toutefois, leur faible implication dans la prestation laisse perplexe.

5.0 Prestation de Brière Gilbert + Associés architectes :

En raison du dépassement important du coût budgétaire soumis par le finaliste, les membres du jury ont convenu de ce qui suit :

Afin de pouvoir évaluer cette prestation, il est nécessaire d'admettre et de considérer les propositions écrites du finaliste afin de diminuer les coûts soumis. Sans quoi, il est inutile d'évaluer la prestation car il est clair que le DDO ne peut s'engager dans de tels coûts. Tous les membres sont d'accord et acceptent d'appliquer les solutions proposées et énoncés dans les textes présentés. Ces solutions permettent d'estimer le dépassement de coûts dans le même ordre de grandeur que ceux des deux autres finalistes.

Les membres du jury ont soulevé les principaux points suivants concernant la prestation de B+G:

- 5.1 La recherche, le travail de fond et l'analyse d'impact démontrés dans cette prestation mérite la reconnaissance d'une démarche urbaine des plus réussie.
- 5.2 Ce projet peut marquer l'histoire de la Ville. Il embrasse la Cathédrale et offre des points de vue riches et à l'échelle humaine.
- 5.3 Le bâtiment est moins enthousiasmant que son implantation. L'encadrement de ses façades représente un geste architectural surutilisé.
- 5.4 La totalité des stationnements requis aurait dû être planifiée sur le site de la salle de spectacles.
- 5.5 Le geste le plus audacieux et en même temps le plus pénalisant est le détachement de la salle d'animation du noyau principal. Ainsi, elle ne peut plus supporter les activités de la grande salle en plus de compliquer de façon importante les circulations et manutentions d'équipement.
- 5.6 La multiplication des escaliers rappelle au DDO les heures malheureuses passées dans les escaliers de leurs installations actuelles.
- 5.7 L'utilisation du bois dans un système de mur-rideau n'est pas un choix judicieux compte tenu que l'expertise de ce procédé est européenne et n'a pas d'équivalent en Amérique.
- 5.8 Les points de rétention des gens sont plutôt difficiles à déterminer car l'ensemble se présente plutôt comme un enchaînement d'espace de transit, à l'extérieur comme à l'intérieur.
- 5.9 Les rangs de sièges cintrés sont intéressants mais suscitent un questionnement sur la flexibilité de transformation de la salle et les coûts associés.
- 5.10 La présentation du projet lors de l'entrevue aurait eue avantage à faire preuve d'un meilleur équilibre de temps dans différents thèmes. L'approche urbaine a pris trop de place au détriment d'autres aspects du projet.

En raison de nombreuses déficiences fonctionnelles de ce projet, les membres du jury sont unanimes et décident de retirer et de ne pas soumettre ce projet en comparaison aux deux autres.

6.0 Conclusions

Après d'intenses discussions, les membres du jury ont majoritairement voté pour le projet de Pelland Leblanc architectes + AEdifica architecture+design au titre de lauréat du concours pour les raisons suivantes :

- La fonctionnalité impeccable des lieux et principalement de la salle de spectacles;
- La facture architecturale audacieuse et significative;
- Le traitement architectural de toutes les façades en relation avec les quadrants proposés;
- Son implantation respectueuse de la Cathédrale;
- La force de l'entrée principale et le cérémonial qu'elle crée;
- La position dynamisante de la salle d'animation en façade sur rue;

- La qualité de l'équipe et son implication dans la prestation;

7.0 Recommandations

Suite au concours, le concepteur et l'utilisateur pourront finalement s'asseoir à la même table et procéder à certains ajustements afin de rencontrer les objectifs du donneur d'ouvrage. Tous les finalistes ont manifesté le désir de faire évoluer leur projet en étroite collaboration avec le donneur d'ouvrage. Le jury souligne les recommandations suivantes pour la suite du développement du projet lauréat :

- Le projet devra être soumis à une analyse de la valeur afin de comparer les coûts soumis par le lauréat et l'interprétation du spécialiste en coût du DDO. Un écart important a été soulevé en CT par ce dernier et des éclaircissements devront être apportés par l'équipe retenue. Suite à l'analyse, le lauréat devra démontrer comment il envisage atteindre le coût budgétaire maximal fixé par le DDO au moment du concours. Le budget fixé étant immuable, cet aspect du projet représente un objectif crucial pour sa réalisation.
- L'aménagement extérieur dans la zone frontale de l'édifice devra faire l'objet d'une étude plus approfondie afin de rendre ce secteur plus convivial et animé. Une réflexion devrait être faite sur la continuité du parvis de la salle vers une place publique à l'avant de l'édifice. Le jury suggère au DDO d'ouvrir un dialogue avec les propriétaires avoisinants afin de partager des aires de stationnement et de circulation. De plus, il est souhaitable que le concepteur planifie l'aménagement paysager afin de conserver les arbres existants.
- Le concepteur devra coordonner les espaces intérieurs de concert avec le donneur d'ouvrage afin d'apporter quelques nuances. Plus particulièrement au niveau du foyer. Celui-ci devrait être fermé et sans dénivellation au plancher. L'enchaînement hall-foyer devrait permettre de créer des cellules d'accueil variables selon l'envergure des événements tenus. De plus, il est recommandé de revoir l'emplacement des bureaux administratifs afin de laisser une visibilité accrue des activités culturelles depuis la voie publique.
- La position du belvédère, à l'arrière du bâtiment, ne permet pas que les activités qui y seraient tenues soient visibles de la rue du Pont. Le jury recommande que le lauréat mette en place un espace extérieur ayant une bonne visibilité afin que la fréquentation des lieux soit accrue.

Les membres du jury ont tous signé la désignation du lauréat à la fin de cette journée de délibérations, laquelle a été transmise le 30 mars dernier.

Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle